

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17/04/2024	Le vingt cinq avril deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,
Date d'affichage 25/04/2024	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....15 Votants.....19	Etai ^{ent} présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Pascale PALARD, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI et Elisabeth FRONTIN formant la majorité des membres en exercice. Absents excusés avec procuration : Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLSKI Gerty EMBOULÉ pouvoir à Hermann TYNDAL Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN Absent(s) : Alain GUYONNET, Nicolas POUZET, Nassima VIGUIER et Sébastien PELLERIN
Réf : 2024-027	Secrétaire de séance : Sébastien DERREUMAUX
Objet : CRÉATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 29/04/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 29/04/2024 Le Maire, A. MOMON	

Réf : 2024-027- CRÉATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS Á TEMPS COMPLET

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, Compte tenu de l'engagement, de l'implication et des compétences professionnelles spécifiques de deux agents polyvalents aux bâtiments,

Considérant que leurs contrats à durée déterminée arrivent à leur terme sans possibilité de renouvellement ;

Entendu Monsieur le Maire,

- PROPOSER à l'assemblée la création de deux emplois permanents à durée indéterminée :
 - Un emploi d'agent polyvalent des bâtiments, à temps complet, à compter du 4 mai 2024 ;
 - Un emploi d'agent polyvalent des bâtiments, à temps complet, à compter du 27 mai 2024.

- SIGNALER que ces deux emplois seront occupés par deux agents appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, de la filière technique.

- PRECISER que les agents affectés à ces emplois seront chargés des fonctions suivantes :
 - Veiller à l'entretien, à la restauration de bâtiments communaux et de la surveillance du bon état du mobilier urbains, des routes et des abords recensés sur la commune ;
 - Participer aux travaux de manutentions et de nettoyage ;
 - Faire preuve de polyvalence et assister leurs collègues dans des domaines autres, tel que le service espaces verts.La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la création de deux emplois permanents à durée indéterminée, sur le grade d'adjoint technique territorial, à temps complet

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 25 avril 2024

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Sébastien DERREUMAUX